

TITRE PROFESSIONNEL – AGENT DE SURETÉ ET DE SÉCURITÉ PRIVÉE (A2SP) – PARCOURS EN APPRENTISSAGE (1^{ère} ANNÉE)

Le TP A2SP (code RNCP : 40298) vise le métier **d'Agent de sureté et de sécurité privée** qui exerce des missions de sécurité à responsabilités renforcées, souvent sur des sites sensibles ou à forts enjeux (sites industriels, plateformes logistiques, établissements recevant du public, événements majeurs, sites stratégiques). Il intervient en prévention, dissuasion, contrôle, gestion d'incidents et coordination des actions de sécurité. L'exercice du métier est soumis à l'obtention d'une carte professionnelle délivrée par le CNAPS.

L'**alternance** est un excellent moyen d'apprendre un métier sur le terrain tout en consolidant les bases réglementaires et opérationnelles en centre de formation. L'apprenant progresse au rythme d'un calendrier d'alternance défini avec l'**employeur**, tout en bénéficiant d'un tutorat en entreprise et de cours (en présentiel, e-learning ou module de groupe) centrés sur le développement de compétences telles que la maîtrise du cadre légal, la communication professionnelle, la gestion d'incidents et l'application des procédures.

La formation

Cette formation est proposée en **apprentissage**, avec un temps de présence en centre de formation et un temps de présence dans une structure d'accueil (entreprise privée ou publique).

Cette formation permet aux candidats d'assurer des missions de sécurité complexes, incluant la gestion des risques, la coordination opérationnelle, la maîtrise des procédures et la gestion des situations dégradées.

Elle repose sur des enseignements théoriques réglementaires, des cas pratiques et des mises en situation professionnelles réalistes.

Les formations **SSIAP** (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes), **BSBR** (Habilitation électrique) et **SST** (Sauveteur secouriste du Travail) sont incluses dans le TP A2SP visé en apprentissage.

Durée et modalités pédagogiques

Formation sur 1 année qui comprend **40 semaines en entreprise, et 12 semaines en centre de formation**.

Formation réglementée de **420h** (315h de formation en présentiel en centre de formation et 105h en e-learning ou travail de groupe). Toutes les heures de formation doivent avoir été suivies par le candidat pour qu'il puisse être présenté à l'examen.

Une seconde année d'apprentissage (facultative) est proposée, afin de préparer le titre professionnel OVT (Opérateur en vidéoprotection et télésurveillance).

Objectifs visés

- Obtenir le Titre à Finalité Professionnelle A2SP de niveau 4
- Développer des compétences avancées en sûreté et en sécurité privée
- Être accompagné dans la demande de carte professionnelle CNAPS
- Être capable d'intervenir sur des missions à forte responsabilité

Public concerné

- Le dispositif s'adresse aux candidats **à partir de 17 ans et ce jusque 29 ans révolus** (30 ans moins 1 jour), à la date de signature du contrat. Selon l'article L. 6222-2 du Code du travail, certains cas définis par le législateur, l'entrée en apprentissage au-delà de 29 ans révolus est possible :
 - Nouveau contrat pour préparer un diplôme ou titre supérieur : jusqu'à 35 ans révolus, si le contrat est conclu dans les 12 mois suivant la fin du précédent.
 - Rupture du précédent contrat indépendante de l'apprenti (ex. employeur a cessé son activité ou manquement aux obligations) : jusqu'à 35 ans révolus, contrat dans l'année suivant l'ancien.

- Rupture pour inaptitude physique temporaire : jusqu'à 35 ans révolus, contrat dans l'année suivant l'ancien.
 - Travailleur en situation de handicap : sans limite d'âge.
 - Projet de création ou reprise d'entreprise nécessitant le diplôme : sans limite d'âge.
 - Sportif de haut niveau inscrit sur la liste ministérielle : sans limite d'âge.
 - Nouvelle tentative après échec au diplôme avec un autre employeur : sans limite d'âge.
- Les personnes en situation de handicap peuvent prendre contact avec notre référente handicap afin de valider les conditions spécifiques d'accès à cette formation (hesp@hesp-formation.com)

Lieu de formation

Notre programme de formation se déroule à HESP ANNECY.

Modalités d'inscription

Les dossiers complets doivent être déposés avant le 31 mai 2026.

Nombre de places

Notre formation accueille entre 5 et 20 personnes maximum.

Prérequis

- Avoir entre 17 ans et 29 ans révolus (30 ans moins 1 jour) – sauf exceptions citées dans la rubrique « public concerné »,
- Détenir une Autorisation Préalable délivrée par le CNAPS suite à l'étude du casier judiciaire,
- Réussir le test préalable à la formation de connaissance de la langue française oral et écrit (Equivalent B1),
- Être apte physiquement, attesté par un certificat médical datant de moins de trois mois.
- Accord parental si vous êtes mineur
- Remplir les conditions d'éligibilité à l'apprentissage visibles sur service-public.gov.fr
- Avoir une structure d'accueil (entreprise)

Objectifs pédagogiques

- Assurer la sécurité des personnes et des biens dans un contexte complexe
- Appliquer le cadre juridique de la sûreté et de la sécurité privée
- Analyser les risques et mettre en œuvre des mesures adaptées
- Gérer des situations conflictuelles ou dégradées
- Coordonner les actions de sécurité sur site
- Valider l'ensemble des blocs de compétences du RNCP

Programme

BLOC 1 : Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée ➤ Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection ➤ Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter ➤ Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation
BLOC 2 : Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire ➤ Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée ➤ Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme

BLOC 3 :

Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée

- Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur
- Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation

Moyens pédagogiques et équipements techniques

- Cours théoriques avec méthodes directives et participatives (livret pédagogique).
- Vidéoprojecteur ou écran de télévision pour la diffusion des cours.
- Cas pratiques et mises en situation
- Etudes de cas réels
- Utilisation d'un ordinateur ou d'une tablette pour s'entraîner à l'épreuve du QCU (Examens blancs).

Le centre HESP met également à la disposition des alternants une cafétéria équipée de tables, de micro-ondes, de distributeurs de boissons chaudes, de boissons fraîches et d'un distributeur d'en-cas est également à disposition des stagiaires.

Modalités de suivi de l'alternant

Le formateur évalue tout au long de la formation les acquis de chaque BLOC (QCU/QCM d'entraînement corrigés et mises en pratique). De plus, il met en place un temps de régulation supplémentaire pour les candidats qui ont besoin d'améliorer leurs résultats. Une feuille d'évaluation individuelle remplie par le formateur permet de s'assurer de la bonne compréhension par le candidat des connaissances de tous les modules.

Un suivi avec l'entreprise d'accueil se fait tout au long de votre année d'alternance, en lien avec votre maître d'apprentissage. En qualité de salarié justifiant de compétences pédagogiques et professionnelles, ce dernier fait office de tuteur et travaille en étroite collaboration avec le CFA.

Rémunération de l'alternant

Sous réserve de dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables, l'apprenti perçoit un salaire versé par l'employeur, déterminé en **pourcentage du SMIC** et dont le montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de sa progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet de l'apprentissage.

Tableau - Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{re} année	27 % du Smic, soit 492,22 €	43 % du Smic, soit 783,90 €	Salaire le + élevé entre 53 % du Smic, soit 966,21 € et 53 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2 ^e année	39 % du Smic, soit 710,98 €	51 % du Smic, soit 929,75 €	Salaire le + élevé entre 61 % du Smic, soit 1 112,05 € et 61 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3 ^e année	55 % du Smic, soit 1 002,67 €	67 % du Smic, soit 1 221,43 €	Salaire le + élevé entre 78 % du Smic, soit 1 421,97 € et 78 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

L'apprenti a aussi les mêmes droits que tout autre salarié de l'entreprise (congrés payés, durée légale de travail, dispositions générales d'une convention collective...)

Modalités d'évaluation et de validation de la formation

Examen final :

- Mise en situation professionnelle
 - *Exercices pratiques en conditions réelles*
- Entretien technique
 - *Analyse de la pratique et questions du jury*
- Questionnaire professionnel
 - *Connaissances juridiques, techniques et gestion des risques*
- Entretien final
 - *Échange avec le jury sur les compétences professionnelles et transversales*

La certification est obtenue si tous les BLOCS de la partie théorique et pratique sont validés. A l'issue de la formation, le candidat obtient son diplôme du Titre professionnelle d'Agent de Sureté et de Sécurité.

En cas d'échec (théorie et/ou pratique), le candidat garde le bénéfice de l'épreuve acquise. Nous proposons au/à la candidat(e) de se représenter sur un prochain examen (avec journées de révision).

Horaires

En centre de formation, généralement de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Langue d'enseignement

Cette formation est dispensée en langue française.

Qualification des intervenants

Les profils de nos intervenants sont validés par les instances qui régissent les formations du domaine de la sécurité. Ils sont qualifiés et validés par la CNP.

Tarifs : La formation en apprentissage est entièrement financée par l'OPCO (Opérateur de Compétences) de l'employeur.

Délais d'accès : Les dossiers complets **doivent être déposés avant le 31 mai 2026.**

Contact : par mail à : hesp-apprentissage@hesp-formation.com

Modalités et conditions d'inscriptions: Téléchargez notre dossier de candidature

Conditions générales de vente : Consultez nos CGV